

Chambéry, le 03/01/2023

## **Attestation d'adhésion et d'assurance au SIM**

Je soussigné Yannick Vallençant, atteste que LE GUEN Cyril est membre du SIM à la date du 03/01/2023 pour l'année 2023 sous le n°

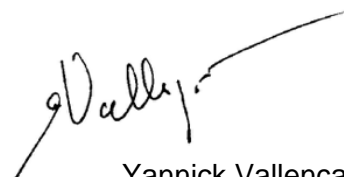
**SIM-CYRLE0-1706**

J'atteste également qu'il est couvert en responsabilité civile professionnelle et en frais de recherche/secours (à hauteur de 30 000 € à l'étranger) pour l'exercice de ses activités d'éducateur sportif professionnel d'entraînement, de préparation et d'encadrement, dans les limites de ses prérogatives – ceci au titre de la police d'assurance RAQVAM n°4014163D à laquelle il a souscrit par l'intermédiaire du SIM auprès de la MAIF.

À ce titre, le SIM l'autorise à utiliser à titre professionnel les fréquences radios suivantes qu'il a acquises pour ses membres :

- 157.487500 MHz avec TCS E/R 118,8 Hz
- 157.575000 MHz avec TCS E/R 206,5 Hz

Bon pour valoir ce que de droit.



Yannick Vallençant

Président du SIM